

POUR

L'ENSEIGNEMENT
L'ÉDUCATION
LA RECHERCHE
LA CULTURE
LA FORMATION
L'INSERTION

Info



Année 20 n° 512 - du 30 septembre au 4 octobre 2013 — N° ISSN: 1247-2859 - Hebdomadaire

Editorial : Retraites, le sujet n'est pas clos

Dans un calendrier contraint par l'agenda imposé par le gouvernement, la journée de grèves et manifestations sur les retraites du 10 est une première étape de mobilisation. Le gouvernement aurait tort de ne pas en tenir compte. En effet, le mécontentement de la majorité de la population et son inquiétude face à la réforme des retraites proposées sont bien réels et confirmés par différents sondages. D'ailleurs la procédure accélérée mise en place par le gouvernement prouve sa volonté de clore rapidement ce sujet... C'est une faute de procéder ainsi. La question d'un financement durable du système de retraites par répartition suppose de prendre en compte tous les paramètres, de faire le bilan des réformes antérieures, d'éclairer par le débat les conséquences des mesures envisagées. L'ampleur actuelle du chômage et la faiblesse des salaires pénalisent lourdement le financement des retraites.

La FSU continue de refuser tout allongement de la durée de cotisation qui revient à faire reculer l'âge de départ à la retraite et implique une nouvelle baisse du niveau des pensions.

Elle n'accepte pas non plus que les salariés et les retraités contribuent plus alors que les entreprises au final ne participent pas à l'effort de financement.

Cette réforme n'est ni juste ni équitable. Dans le prolongement des réformes précédentes, elle adresse aux plus jeunes un message inquiétant refusant de prendre en compte le recul de l'accès à un emploi stable, l'augmentation de la durée des études dont la FSU revendique la prise en compte pour la retraite.

Dans la Fonction publique beaucoup de sujets restent à traiter : l'aménagement des fins de carrière, la situation des femmes, celle des fonctionnaires polypensionnés, les années d'études travaillées à l'étranger non prises en compte...

La FSU va continuer, dans l'unité la plus large, à mener l'action et à porter tous ces sujets auprès des parlementaires pour peser sur l'écriture de ce projet de loi.

Elle poursuit les débats engagés sur l'ensemble du territoire avec les salariés, les retraités et les jeunes mais aussi avec l'ensemble des citoyens pour proposer des alternatives intégrant la réalité du travail et la nécessité de trouver des ressources nouvelles, tout particulièrement en améliorant le pouvoir d'achat des salariés et en créant des emplois.

La FSU propose aux organisations syndicales de se retrouver pour envisager les suites à donner afin d'imposer d'autres choix sur les retraites.

Communiqué de presse FSU du 10 septembre 2013

Conférence environnementale: s'engager !

La deuxième conférence environnementale débute aujourd'hui rassemblant différents acteurs du monde de l'économie, de l'agriculture comme de l'éducation, des élus, associations et organisations syndicales.

La FSU y participe.

Elle regrette que les délégations aient été restreintes à un certain nombre d'acteurs car la question environnementale demande la mobilisation de tous.

Cette conférence ne doit pas être un événement mais un engagement. Il ne s'agit pas de verdir les textes ou les discours mais d'engager de réelles mesures et de les faire respecter.

La crise environnementale que nous connaissons exige de conjuguer des mesures écologiques, économiques et sociales. Elles doivent être guidées par les impératifs de justice sociale et de solidarité internationale en refusant toutes pressions lobbyistes.

Affronter la crise environnementale nécessite d'anticiper les mutations à venir et de procéder à une réorientation de la consommation afin qu'elle soit plus juste et moins gaspilleuse. Cela nécessite aussi la mise en œuvre de véritables plans de reconversion et de transformation des industries pour répondre aux besoins nouveaux tout en préservant l'emploi et en engageant réellement la transition énergétique.

La transition écologique doit mobiliser tous les secteurs de l'industrie à l'agriculture en passant par l'éducation, la formation et la recherche.

Par exemple, l'éducation à l'environnement et au développement durable est essentielle dès le plus jeune âge mais aussi dans la vie professionnelle de chacun et chacune afin d'en maîtriser les enjeux

Cela nécessite une autre politique budgétaire. Et il est nécessaire de conforter les moyens humains et financiers des services publics et établissements de la sphère environnementale. Car ce sont bien des hommes et des femmes qui mettent en œuvre cette politique.

Mais pour réussir cette transition, il est également nécessaire de débattre des questions de gouvernance et de fiscalité.

Pour la FSU, la situation de crise environnementale actuelle appelle aussi une véritable mobilisation internationale qui permette de conjuguer écologie, économie, transformations sociales et démocratie.

Communiqué de presse FSU du 20 septembre 2013

Sommaire : P.1 : Editorial - Conférence environnementale P.2 : Lettre ouverte au 1er Ministre - Hommage à Albert Jacquart - Budget 2014
P.3 : Mobilisation en Grèce P.3, 4 et 5 : Protocole RPS P.5 et 6 : Note PLF 2014 n°1
P. 7 à 12 : CDFN de septembre, texte action P.12 : Motions et votes du CDFN

Lettre ouverte à Jean-Marc AYRAULT

Monsieur le Premier ministre,

Le projet de loi de finances 2014 présenté ce mercredi en conseil des ministres puis présenté à l'assemblée nationale, prévoit de nouvelles baisses de crédits et des suppressions d'emplois dans de nombreux ministères ainsi que des réductions de subventions aux collectivités territoriales.

L'objectif de réduction des dépenses publiques continue à être martelé comme une évidence. Les dépenses de l'État seraient pour partie responsables de la crise économique et sociale actuelle.

Il convient de rectifier ces dires. Ce ne sont pas les dépenses publiques qui sont responsables de la crise. La cause trouve son origine dans la logique spéculative de la finance que les subprimes ont révélée en 2008

Tous les observateurs ont alors noté combien les services publics ont servi « d'amortisseur social » et comment ils ont fait la preuve de leur rôle pour lutter au mieux contre l'accroissement des inégalités. Les services publics, nous en sommes convaincus, permettent de faire face aux évolutions sociales, démographiques, économiques à venir comme aux nouveaux besoins. Ils contribuent aussi à anticiper les nécessaires mutations. Et ce sont bien les défis que nous devons relever : réaliser la transition écologique, réorienter le modèle de développement économique, développer des actions culturelles et sportives, garantir l'accès aux soins de qualité à tous les citoyens, assurer la sécurité sanitaire de la population, conforter et développer les droits sociaux, aménager mieux les territoires....

C'est pourquoi les secteurs d'éducation, formation, recherche, agriculture, culture, santé...sont autant de services créateurs de richesses qui concourent à relever ces défis. Autant d'investissements indispensables.

Il est plus que temps d'arrêter ces discours et mesures qui discréditent l'action publique, empêchent toute mise en œuvre de politiques publiques porteuses de progrès social.

Les services publics et la Fonction publique ne sont pas une charge pour la société, ils sont une chance. Une chance pour permettre à cha-

cune et chacun de vivre mieux. Une chance, pour garantir à nos jeunes générations un avenir plus radieux.

Vous avez vous-même, lors de la dernière conférence sociale, confirmé leur rôle dans le développement économique durable de notre pays en déclarant que « le service public est un élément fort de la solidarité mais aussi du développement économique durable ».

Il est temps d'affirmer et d'assumer que les dépenses publiques constituent un outil de redistribution des richesses tant sur le plan individuel que sur le plan des territoires. Il est nécessaire, sans plus attendre, d'engager une refonte des prélèvements obligatoires ainsi qu'une réforme fiscale conforme aux exigences de justice sociale, de rendre efficace la lutte contre l'évasion fiscale qui coûte chaque année plus de 60 Mrds à notre pays. Il faut agir contre les dépenses inutiles comme par exemple les rentes versées aux partenaires des partenariats publics privés.

L'augmentation des prélèvements obligatoires qui vont peser essentiellement sur les ménages ne répond pas à ces exigences.

Et à un moment où le gouvernement affirme sa volonté de réduire le chômage, il est impossible de ne pas relancer aussi l'emploi public.

Le gouvernement et le parlement doivent maintenant choisir. Choisir entre réduire encore les dépenses publiques ou préparer mieux l'avenir.

La FSU est profondément convaincue que le progrès social et la justice sociale sont les seules ambitions qui doivent guider les politiques publiques.

C'est pourquoi, elle vous demande de renoncer à ce projet de loi de finances et de le revoir afin qu'il réponde aux enjeux actuels pour notre pays.

Bernadette Groison

Hommage à Albert Jacquart

La FSU a appris avec tristesse la mort d'Albert Jacquard. Le pays perd une grande personnalité qui a su allier un engagement humaniste, citoyen, tourné vers les plus fragiles et une carrière au service de la science.

Nous rendons hommage à la rigueur du scientifique d'exception qui n'a eu de cesse de démonter les théories racistes et de dénoncer le caractère insupportable des inégalités, non seulement dans notre société,

mais aussi entre le monde riche et celui de l'extrême pauvreté. La FSU rend hommage à un homme de paix, altruiste, à l'empathie pour les plus fragiles jamais feinte qui a su donner à la politique toute sa dignité.

Communiqué de presse FSU du 12 septembre 2013

Budget 2014 : Danger pour la fonction publique

Les premières mesures pour le budget 2014 commencent à être connues. Ce dernier prévoit avant tout une nouvelle baisse des dépenses publiques. L'Etat, les collectivités et la sécurité sociale sont particulièrement visés puisqu'ils subiront la plus grosse part des économies. Des départs à la retraite ne seront pas remplacés et les dépenses de fonctionnement et d'investissement seront revues à la baisse dans les ministères et collectivités territoriales.

Les ménages seront donc doublement pénalisés puisqu'une nouvelle hausse des impôts est prévue en même temps que la baisse des dépenses de l'Etat et de la sécurité sociale va contribuer un peu plus à la dégradation des services ou prestations qui leur sont rendus ! Les entreprises seront une fois de plus épargnées au nom de la relance de l'emploi. Pourtant, les salariés ne voient pas d'amélioration sur ces 2 pré-occupations majeures ! Même la Cour des comptes commence à émettre les plus grandes réserves sur l'efficacité du crédit impôt recherche...

Le gouvernement reste sourd à l'appel qui lui demande de revoir l'ensemble des mesures fiscales pour les rendre justes et efficaces.

Le Premier ministre avait affirmé, lors de la Conférence sociale, que

les services publics et la Fonction publique contribuaient au développement économique durable du pays. La FSU demande que cela se traduise dans les actes. La Fonction publique est une chance pour notre pays et non une charge. Si la FSU se félicite de l'investissement en direction de certains secteurs « prioritaires », et notamment celui de l'Education, elle considère que celui-ci ne doit pas se faire aux dépens des autres services publics. En fait, tous contribuent à sortir de la crise économique et sociale et participent aux mutations nécessaires à venir. Ils restent aussi un facteur de justice sociale, d'égalité et de cohésion sociale. Mais à condition d'être confortés...

La FSU intervient dès à présent pour demander aux parlementaires de corriger ce projet de loi de finances. Il faut sortir de la spirale sans fin de l'austérité.

La FSU continuera, dans l'unité la plus large, à permettre l'expression et l'action des personnels pour imposer les choix permettant à la Fonction publique de jouer tout son rôle et aux personnels d'être reconnus et revalorisés dans leurs missions.

Communiqué de presse FSU du 12 septembre 2013

La FSU soutient la mobilisation grecque

La FSU exprime son entière solidarité avec la mobilisation actuelle des fonctionnaires grecs. Ils étaient des milliers le mercredi 18 septembre à exprimer dans les rues de plusieurs villes leur colère face à un nouveau plan d'austérité imposé par la Troïka (FMI, BCE, UE).

Ce plan de démantèlement de la fonction publique (en grève pendant 48 heures) prévoit la suppression immédiate de 4000 postes et une mise en disponibilité forcée de 25 000 agents, avec pour seul revenu 75 % de leur traitement pendant 8 mois, et aboutissant à terme à une mutation obligatoire sous peine de licenciement.

Ainsi, après la destruction du système de santé, l'éducation publique se retrouve dans l'œil du cyclone de ces politiques d'austérité menées depuis 2008 en Grèce. Ces différents mémorandums sont un échec économique patent, contribuant à la

hausse de la dette Grecque, à une baisse historique du niveau de vie et à des taux de chômage jamais connus depuis les années 30.

Le climat pacifique de ces manifestations et ces grèves très largement suivies (près de 90%) a été alourdi par l'assassinat d'un rappeur et militant antifasciste, Pavlos Fyssas, par un militant du parti néonazi Aube Dorée, parti déjà connu pour ses agressions anti-immigrés. Parti d'extrême droite qui prospère du fait des conséquences des politiques d'austérité imposées par la Troïka.

La FSU condamne cet assassinat et renouvelle son entière solidarité auprès des salariés grecs.

Communiqué de presse FSU du 19 septembre 2013

Protocole risques psychosociaux

Note FSU sur le projet de protocole RPS

Le protocole soumis à la signature des organisations syndicales porte sur la prévention des risques psychosociaux dans les fonctions publiques et s'inscrit dans une dynamique pérenne, de nouvelles concertations étant prévues dès l'automne et les années suivantes autour des questions de santé, sécurité, qualité de vie au travail.

Il comporte deux annexes, l'une sur la médecine de prévention, l'autre sur les moyens des CHSCT. Ces annexes qui ont été négociées dans la même concertation, ne sont pas soumises à signature.

Le protocole prévoit la diffusion d'une circulaire du 1er ministre aux ministres, et celle du guide méthodologique de prévention des RPS (qui avait fait l'objet d'une longue concertation sous le ministère de Sauvadet mais n'avait pas été diffusé).

La concertation - débutée à l'automne 2012 - a duré toute l'année avec une dernière réunion le 28 Août 2013.

La FSU a toujours oeuvré au cours des réunions pour que soit préservée l'unité syndicale des 9 organisations syndicales : cette unité s'est maintenue durant toute la concertation, ce qui a porté ses fruits. Face à la détermination unitaire pour obtenir un texte fort même si sur quelques points il pouvait y avoir des divergences entre organisations syndicales - la DGAFP comme le cabinet ont dû peu à peu accepter les exigences syndicales. Le protocole final n'a plus grand chose à voir avec le projet initial et le texte intègre ainsi la quasi-totalité des amendements des organisations syndicales.

Le protocole

Un préambule intitulé «engagements».

Tout en rappelant les articles clés du code du travail sur la prévention des risques, il se donne comme objectif d'aller plus loin en matière de prévention des risques psychosociaux, en soulignant que la prévention des RPS est une démarche intégrée qui s'inscrit dans une réflexion sur la qualité de vie au travail. Elle s'appuie sur un diagnostic présenté en CHSCT, qui conduit à des actions. Le préambule inscrit ainsi cet accord dans une concertation plus vaste qui s'ouvrira à l'automne.

Orientations précises et mesures :

axe 1-mise en oeuvre des plans de prévention des RPS

Le texte rappelle les dimensions des risques à caractère psychosocial définies par le rapport du groupe d'expertise Gollac et Bodier (relatifs à l'intensité du travail et au temps de travail, aux exigences émotionnelles, à une autonomie insuffisante, à la mauvaise qualité des rapports sociaux au travail, aux conflits de valeurs et à l'insécurité de la situation de travail). Il fait référence à l'enquête SUMER qui fait apparaître une exposition plus forte des femmes à la tension au travail et alerte les employeurs sur ce point.

Le texte insiste sur l'anticipation : la dimension « conditions de travail » doit être prise en compte en amont des actes de gestion ou des politiques menées au niveau d'une direction.

Le texte - et c'était une exigence syndicale majeure - pointe l'importance d'une approche prenant en compte « le travail réel s'appuyant sur le vécu des agents » et « l'analyse des prescriptions » dans le cadre de l'organisation du travail. Elle implique que les personnels soient associés concrètement à cette démarche. Point essentiel «les employeurs publics assurent les conditions de la participation effective des agents et définissent les modalités et le cadre de leur expression dans les dispositifs d'évaluation des RPS». Le rôle du CHSCT est mis en évidence aux différentes étapes du plan de prévention.

Mesure 1 : mise en oeuvre par l'employeur d'un plan d'évaluation et de prévention des RPS

Chaque employeur devra élaborer son plan sur la base de l'accord. La formation spécialisée du conseil commun sera un acteur de sa mise en oeuvre.

Le lien entre les CHSCT et les CT est réaffirmé (une demande forte de la FSU). La prévention des RPS passe par la mise en oeuvre du dialogue social préalable à toute modification substantielle des conditions et de l'organisation du travail.

Toute réorganisation devra intégrer un volet conditions de travail et prévention des risques : c'est un point d'appui très important pour une négociation.

L'orientation 1 rappelle une nouvelle fois la nécessité de la participation effective des agents, experts de leur travail et qui seront acteurs des démarches engagées.

Les plans doivent être initiés en 2014 et achevés en 2015

Mesure 2 : rôle majeur de la Formation spécialisée en matière de conditions de travail, hygiène et sécurité

Son rôle d'analyse et de suivi, d'observatoire des politiques de SST s'accompagne d'un rôle de préconisations. Elle doit aussi étudier les différentes enquêtes prévues dans les prochains mois et proposer de nouvelles mesures.

Axe 2 - dispositifs d'appui à la démarche d'évaluation et de prévention des RPS dans la FP

Mesure 3 : appui méthodologique aux employeurs publics dans l'évaluation et la prévention des RPS

Le texte mentionne le guide méthodologique élaboré en groupe de travail (à la suite de l'accord de 2009) et qui sera diffusé à tous les employeurs. Il propose une partie identification des facteurs de risques et évaluation des niveaux de risques, et une partie dédiée à la mise en place des politiques de prévention et de plans d'action.

Mesures 4 et 5 : formation en matière de prévention des RPS et implication des personnels

La formation initiale devra intégrer un module sur la prévention des RPS dans toutes les écoles de service public. Des référentiels seront élaborés. Cette thématique devra être intégrée dans tous les plans de formation.

Un nécessaire rappel de l'implication des personnels : la démarche d'évaluation des RPS comme la construction de plans d'action ne peut se faire sans leur participation effective.

Les organisations syndicales ont demandé et obtenu lors de la dernière séance de pouvoir organiser deux journées de formation dédiées aux RPS en 2014 ou 2015 dont la 1ère en 2014 pour les représentants du personnel dans les CHSCT.

Mesure 6 : conforter le rôle, la place et les moyens de l'encadrement

Il est rappelé que les «encadrants» ont à la fois un rôle dans la prévention des RPS mais qu'ils peuvent aussi y être exposés. C'est pourquoi il est nécessaire de leur donner une certaine latitude dans leur champ de compétence, de leur donner les moyens de faire remonter les réalités et les difficultés des équipes, de mettre à leur disposition les outils d'accompagnement, de les former (en formation initiale et continue), de créer des espaces de discussion. Des mesures seront précisées dans la concertation « qualité de vie au travail ».

Orientations 6.1, 6.2, 6.3, 6.4 :

- rendre systématique la formation des responsables de services, d'encadrement, en matière de prévention des RPS : c'est fondamental
- intégrer la qualité de vie au travail des équipes dans les objectifs de l'encadrement : la «performance» ne peut être le seul objectif !
- rappeler dans la circulaire du 1er ministre les obligations juridiques du chef de service en matière d'hygiène et sécurité et prévention RPS.
- prendre en compte l'existence et la qualité du DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels) dans le cadre de l'évaluation des chefs de service et autres responsables de service chargés de sa mise en œuvre. Cela devrait inciter chacun à une réalisation rapide et soignée du DU dont l'obligation est loin d'être respectée.

Mesure 7 : diffuser une culture de la prévention dans les 3 versants de la FP

La sensibilisation des agents est indispensable. Une campagne sera mise en œuvre : information à tous les agents, diffusion sur la problématique des RPS, et la prévention des risques ; création d'une page spécifique sur le site de la fonction publique. En complément des actions mises en place par les ministères et l'ensemble des employeurs... L'obligation de formation est rappelée, la formation à l'hygiène et la sécurité doit être intégrée dans tous les plans de formation.

Axe 3-évaluation des plans de prévention des RPS

Chaque plan (à tous les niveaux) doit se fixer :

- des objectifs quantitatifs : diagnostics et préconisations, intégration du volet RPS dans le DUERP obligatoirement généralisé, mise à jour du DUERP, élaboration de plans d'action, prise en compte des préconisations...
 - des objectifs qualitatifs : association du CHSCT, implication des personnels et leur expression, moyens d'action pour les cadres, prise en charge collective.
- Les indicateurs permettant le suivi et facilitant les préconisations

seront définis après avis de la formation spécialisée du conseil commun.

Axe 4-mise en œuvre du plan d'action

La formation spécialisée du conseil commun sera un outil majeur du suivi de ce plan mais aussi d'exploitation des outils et informations. Elle définira les orientations et actions en matière de RPS.

Axe 5

Le comité de suivi se verra présenter le premier bilan d'étape en fin d'année 2015. Nous sommes intervenus pour rappeler notre opposition au comité de suivi, mais plusieurs autres organisations syndicales sont intervenues en sens contraire. Il est cependant précisé qu'il disposera "prioritairement" des informations, les non signataires seront de toute façon informés du bilan. Pour l'accord de 2009, le comité de suivi n'a été réuni qu'une fois et toutes les réunions se sont en fait déroulées dans d'autres cadres en présence de toutes les organisations syndicales.

Les annexes (non soumises à signature)

Annexe 1 – renforcement des acteurs

C'est le ministère de la FP qui a souhaité traiter la question des moyens des CHSCT au cours de cette concertation bien qu'elle ne soit pas directement liée au « sujet RPS ». L'accord de 2009 était en effet resté silencieux sur les moyens même si ceux-ci découlaient logiquement de l'application de cet accord. En réalité, seuls quelques ministères comme les finances et la culture avaient pris des décisions en ce sens, la plupart n'avaient pas mis en œuvre l'obligation de moyens et à plusieurs reprises en réunions interministérielles ont tenté de freiner les aspects contraignants du protocole RPS et des moyens.

Cet engagement de renforcement de moyens est un effort important. Et il est clairement indiqué qu'il constitue une étape. Un bilan des CHSCT, de leur architecture et de leurs moyens est prévu en 2015/2016 et une nouvelle concertation s'ouvrira alors.

Si l'objectif pour les organisations syndicales est l'application du code du travail et à terme la FPH, l'architecture des CHSCT dans les fonctions publiques et particulièrement dans la FPE est très différente de celle du privé. En effet nous avons de très gros CHSCT (notamment dans l'EN) alors que dans le privé les CHSCT sont pour l'essentiel des CHSCT de sites avec un nombre de salariés plus limités. Les mesures proposées intègrent ainsi des heures spécifiques pour le secrétaire (demande portée particulièrement par la FSU, opposition de Solidaires) et pour les suppléants : des droits qui n'existent pas dans le code du travail. Ces mesures s'ajoutent aux ASA 15 (pour les réunions, trajets, préparations et comptes-rendus...) qui n'existent pas non plus dans le code du travail. L'alignement «tel quel» sur le Code du travail n'était donc pas souhaitable, mais l'objectif est bien d'obtenir une enveloppe globale analogue en volume.

Les moyens attribués sont définis par tranches en fonction du nombre de personnels pris en charge ; toutefois pour tenir compte des spécificités de certains ministères (EN en particulier), des moyens supérieurs seront attribués en cas de CHSCT à sites nombreux et étendus sur au moins 2 départements, une mesure qui résulte de demandes fortes de la FSU pour que soit prise en compte une réalité de fonctionnement, différente de la situation du privé.

Ces moyens sont attribués en journées comme c'est le cas dans le code du travail et la FPH. Là aussi, la FSU a porté seule la nécessité d'une transformation possible de ces moyens en décharge de service ; cette possibilité est actée par le texte qui précise qu'une conversion en barème horaire est possible, mais cela supposera des interventions dans les ministères pour une application la plus adéquate aux besoins.

Sur la formation :

Les 5 jours de formation obligatoire sont répartis en 3 jours organisés par l'employeur et 2 à la main des organisations syndicales, financés par l'employeur. Ces jours ne sont pas comptabilisés dans les 12 jours de formation syndicale auxquels ont droit les salariés. Plusieurs organisations syndicales souhaitaient que les 5 journées

soient intégralement à la main des organisations syndicales. Pour la FSU, il n'est pas inutile - surtout dans une phase de construction de la SSTFP - de mettre en place des formations communes à l'administration et aux organisations syndicales pour permettre les échanges et l'acquisition d'une culture commune sur ce sujet encore peu maîtrisé par l'employeur. La proposition de la FSU a été retenue, avec un engagement de prise en charge des frais. Le bilan prévu en 2015/2016 permettra de faire le point sur une adaptation de la formation en volume.

Annexe 2-médecine de prévention

Sur la médecine de prévention, l'annexe du protocole ne trace que quelques pistes et mesures urgentes pour tenter de remédier à la situation dramatique de la médecine de prévention dans l'ensemble de la FP mais particulièrement dans la FPE, l'éducation nationale étant dans la situation la plus critique compte-tenu du nombre de personnels. Il s'agit notamment de faciliter le recrutement en harmonisant les conditions de rémunération, de garantir l'autonomie et l'indépendance des médecins, de clarifier leurs missions et favoriser le développement de services de médecine de prévention en favorisant un travail en équipe pluridisciplinaire (notamment par le recrutement d'infirmières du travail et le développement d'un secrétariat médical).

Ces mesures sont bien sûr insuffisantes pour remédier à la situation, mais il est important que le ministère de la fonction Publique s'engage sur un travail de fond sur cette question. Une mission confiée à l'IGAS devra dresser l'état des lieux des 3 fonctions publiques, afin d'alimenter la réflexion d'un groupe de travail de la formation spécialisée. Sur le long terme, les réponses sont en effet complexes et nécessitent de travailler en collaboration avec le ministère de la santé et de l'enseignement supérieur notamment. Mais il y a urgence, la faiblesse voire l'absence d'une médecine de prévention efficace est un obstacle à la réalisation des objectifs de santé au travail dans la Fonction Publique

Les suites du protocole

Le projet de protocole ainsi que ses annexes annoncent plusieurs concertations qui inscrivent la santé au travail dans une dynamique pérenne sous différents aspects, en lien avec la formation spécialisée du conseil commun, chargée d'un travail important d'observation, de suivi et de préconisations et de la Commission Centrale hygiène, sécurité et conditions de travail de la Fonction publique).

- Si le protocole est validé, le calendrier de mise en œuvre des mesures s'appliquera dès l'automne.
- Le travail sur la déclinaison règlementaire du renforcement des moyens commencera à l'automne pour publication du décret au 1^{er} semestre 2014.
- Une concertation sera ouverte rapidement sur la qualité de vie

Budget 2014, note PLF 2014 n°1 du secteur services publics

Réduire encore les dépenses publiques ou préparer mieux l'avenir ?

L'examen du projet de loi de finances 2014 commence à l'assemblée nationale. Il aggrave une situation déjà très difficile en prévoyant des baisses importantes de crédits et des suppressions d'emplois dans de nombreux ministères, des réductions de subventions aux collectivités territoriales...

Les 150 000 postes déjà supprimés sous le gouvernement Sarkozy dans la Fonction Publique, ont rendu difficile l'exercice des missions de services publics dans de nombreux domaines.

L'objectif de réduction des dépenses publiques continue à être martelé comme une évidence pour justifier de politiques de rigueur toujours plus injustes en Europe comme en France qui aggravent la récession et la paupérisation des populations.

Pourtant les dépenses publiques constituent un outil de redistribution des richesses tant sur le plan individuel que sur le plan des ter-

ritaires.

La médecine de prévention doit faire l'objet d'un groupe de travail, en tenant compte de l'enquête de l'IGAS ; les TMS (troubles musculosquelettiques) doivent également faire l'objet d'un travail approfondi de la CCHSCTFP.

En 2015/2016, un bilan du fonctionnement des CHSCT sera fait et une nouvelle concertation sera ouverte pour aller plus loin.

Plusieurs enquêtes vont être menées (enquête DARES et enquête SUMER étendue à l'ensemble de la Fonction Publique)

Les différents ministères, établissements et collectivités territoriales ont un rôle majeur à jouer pour décliner le protocole dans les faits. La vigilance devra s'imposer car certains pourraient traîner des pieds non seulement en terme de moyens à accorder, mais aussi parce que les mesures préconisées sont contraignantes. Elles obligent aussi les instances à travailler davantage en lien (CT/CHSCT), pour anticiper les effets des modifications apportées.

Pour les représentants FSU dans cette négociation, le protocole est très positif et intègre les demandes syndicales. Il traite au fond la question centrale de la prévention des risques professionnels majeurs que sont les RPS, engendrés par des managements ou des organisations du travail pathogènes. Il place au centre la parole des personnels, le rôle des encadrants et de la formation, la nécessité d'anticiper dans toute réforme ou projet de restructuration la question des conditions de travail.

Le syndicalisme unitaire pratiqué pendant toute la concertation (réunions préalables en intersyndicale, déclarations communes) a démontré sa capacité à obtenir des avancées pour les personnels. Les risques psychosociaux sont désormais pleinement reconnus, la prévention de ces risques professionnels devra s'appliquer et pourra être opposée à des pratiques de management et d'organisations du travail qui risquent malheureusement de perdurer. Chaque ministère, établissement, service, collectivité territoriale, devra respecter l'obligation qui lui est faite de veiller à la santé et à la sécurité de ses agents, et à mettre en œuvre des plans d'action contre les RPS. C'est un point d'appui majeur qui devra être complété sur d'autres plans par les concertations suivantes afin de ne laisser à l'employeur aucune marge pour échapper à ses responsabilités.

Les représentants FSU de cette négociation émettent un avis favorable à une signature.

Nous devons échanger sur ce protocole et décider de la position de la FSU lors d'une instance dont nous vous précisons prochainement la date.

ritaires.

Alors que nous devons réaliser la transition écologique, alors qu'il est urgent de lutter contre la fraude fiscale, alors que la sécurité sanitaire de la population est régulièrement remise en cause, alors que l'intérêt de notre pays nécessite le développement des actions culturelles et sportives... Au moment où le gouvernement affirme sa volonté de réduire le chômage, comment peut-il envisager de supprimer encore des emplois et de diminuer les moyens de fonctionnement dans les ministères des finances, de l'environnement, de l'agriculture ou encore de la culture ?

La réduction du chômage passe aussi par la relance de l'emploi public.

Par ailleurs, comment assurer le financement des prestations sociales, être en capacité de répondre aux besoins nouveaux et garantir l'action publique sans engager une refonte d'ensemble des prélèvements obligatoires ainsi qu'une réforme fiscale conformes aux exigences de justice sociale?

Sortir de la logique de réduction des dépenses publiques.

Ce ne sont pas les dépenses publiques qui sont responsables de la crise que subissent les salariés, les chômeurs, les jeunes et les retraités. Sa cause est d'abord la logique spéculative de la finance que les subprimes ont révélée. C'est une crise systémique du capitalisme financier et de la dérégulation. Les services publics ont eux, au contraire, fait la preuve de leur rôle pour lutter contre les inégalités et maintenir la cohésion sociale. Ils ont permis de protéger l'accès aux droits de toutes et tous.

Ce "modèle social" vaut aussi en période ordinaire, car les services publics permettent de faire face aux évolutions sociales, démographiques, économiques à venir, aux exigences écologiques. Éducation, formation, recherche, agriculture, culture... sont donc autant de services publics créateurs de richesses qui concourent à relever ces défis. Le rôle que jouent les services publics dans le développement de notre pays est reconnu et a été confirmé lors de la dernière conférence sociale.

L'emploi public est important dans notre pays avec plus de cinq millions de personnels (un salarié sur cinq environ) qui concourent quotidiennement dans la Fonction publique aux missions d'intérêt général qui font la raison d'être du Service public.

Un projet de loi de finances 2014 centré sur une réduction sans précédent de la dépense publique

Ce projet se traduit notamment par une diminution nette du nombre d'emplois publics avec la suppression de 3209 postes de fonctionnaires et la poursuite de l'austérité salariale, notamment avec la confirmation du gel du point d'indice pour la quatrième année consécutive. Il faut y voir la mise en œuvre des engagements européens de la France à hauteur de 14 milliards « d'économies » promis à la Commission européenne sur les dépenses publiques pour 2014 appuyée sur les préconisations de la Cour des comptes, laquelle s'exprime plus comme un club politique que comme une institution de la République dans son dernier rapport du 27 juin (voir encadré)

Les coupes budgétaires sont particulièrement sévères au ministère de l'écologie (- 7% et -522 ETP), de l'économie (- 6,6 et - 2564 ETP), de l'agriculture (- 5,4% et - 81 ETP), de la culture (- 2,8% et - 83 ETP)... Les moyens des 600 opérateurs de l'État (agences, CNRS, Météo France, musées, etc.), hors universités et Pôle emploi, vont diminuer de 4% en 2014. Les dotations aux collectivités territoriales baissent de 1,5 milliards. Une contribution ad hoc serait demandée à certaines entreprises publiques au titre de l'avantage financier procuré par le Crédit d'impôt compétitivité emploi (Cice) : La Poste (plusieurs dizaines de millions d'euros), Arte, l'INA, Radio France et l'Audiovisuel extérieur. Seuls les ministères de l'Éducation nationale, de la Justice et du Premier ministre sont épargnés avec respectivement 8804 ; 555 et 107 créations d'emplois.

Ce que veut la FSU...

La modernisation de l'action publique doit rompre avec la RGPP. Des emplois doivent être créés dans tous les secteurs où cela est nécessaire. Il faut en finir avec le gel des salaires et revaloriser les carrières, ce qui permettraient une relance de la consommation, facteur de développement économique... voilà les mesures urgentes qu'attendent les agents de la Fonction publique, qui conforteraient réellement la Fonction publique.

Pour mener des politiques publiques ambitieuses, le gouvernement et le parlement doivent maintenant choisir. Ils doivent sortir de cette logique des politiques d'austérité économiquement inefficace et socialement dévastatrices conduisant à toutes les formes de repli. C'est indispensable pour répondre aux enjeux du 21ème siècle.

Pour négocier ce tournant et engager les réformes volontaristes et ambitieuses, n'en déplaise aux tenants de la baisse des dépenses publiques, il convient d'engager une réforme fiscale juste et d'ampleur, de lutter efficacement contre l'évasion et la fraude fiscale, de sortir des politiques d'austérité qui nous enferment dans une spirale récessionniste.

Face aux besoins, un plan pluri-annuel de création de postes Laïcité, accessibilité, gratuité sont constitutifs d'un projet social plus juste, plus égalitaire. Concernant l'Éducation, la Santé, la Justice, l'Éducation populaire ou la Recherche, les besoins s'accroissent. Au niveau du logement ou de l'environnement, ils se confirment et se diversifient. Il faut conforter et développer l'existant mais aussi reconstruire, par exemple Pôle emploi comme un véritable service public. Cela passe par une réorganisation des services de l'État, démocratique, au service des populations. Cela ne peut se faire sans les personnels, dans le respect de leurs missions et statuts.

Le statut de la Fonction Publique: une garantie pour les citoyens!

Le statut des fonctionnaires a été choisi dans notre pays pour garantir au citoyen l'égalité de traitement, quelque soit son lieu de résidence, ses ressources, ses opinions... et assurer un accès à la Fonction Publique à tout citoyen sur les seuls critères de ses capacités. Il organise la permanence de l'administration, quand les responsabilités politiques sont renouvelées. Il permet aux agents d'exercer leurs missions au service de l'intérêt général, à l'abri des pressions économiques, idéologiques, politiques ou religieuses. Il leur crée des obligations et leur ouvre des droits. Les droits reconnus aux fonctionnaires doivent être un appui pour améliorer la situation des salariés du secteur privé et inversement.

Préconisations de la Cour des comptes : inacceptable.

Dans un premier rapport publié fin mai et intitulé « *Gérer les enseignants autrement* », la Cour des comptes veut faire croire que le premier mal dont souffrirait l'Éducation nationale serait sa mauvaise gestion : il y aurait trop d'enseignants ! Dans la droite ligne des orientations les plus libérales du précédent gouvernement, les rapporteurs ne font que ressasser les mêmes vieilles recettes : concurrence, individualisation des rémunérations, autonomie des chefs, heures supplémentaires, annualisation du temps de service, bivalence...

Que cherche la Cour des comptes ? Justifier les 80 000 emplois supprimés les 5 dernières années, remettre en cause les 8804 créations d'emplois (ETP) prévues au projet de lois de finances 2014 dans l'éducation ?

Le véritable enjeu pour le système éducatif français consiste à lutter contre le poids des inégalités sociales sur les parcours scolaires, à lutter contre le décrochage scolaire, à améliorer les conditions d'enseignement et d'étude pour mieux individualiser l'aide et développer le travail en petits groupes : cela passe, n'en déplaise à la Cour des Comptes par des enseignants supplémentaires, d'autant plus en période de poussée démographique.

Le rapport de la Cour des comptes du 27 juin 2013 sur « *La situation et les perspectives des finances publiques* » se place donc dans un cadre plus large et dans la perspective d'une réduction drastique des dépenses publiques.

Pour contenir l'évolution des dépenses, la Cour suggère au gouvernement de maintenir le gel du point d'indice dans la fonction publique en 2014 et en 2015, de supprimer un poste de fonctionnaire de l'État partant à la retraite sur six, soit « une réduction d'effectifs de 10 000 emplois à temps plein » par an. Toutes les administrations de l'État seraient concernées par cette mesure « en fonction des priorités de l'action gouvernementale ». Enfin, ce scénario pourrait s'accompagner d'une option visant à augmenter la durée effective du travail des agents de deux heures par semaine... afin de limiter l'impact des suppressions d'emplois sur la qualité du service public.

Ces orientations valent aussi pour les fonctions publiques territoriale et hospitalière.

Sont également visées les dépenses sociales dont l'évolution pourrait être désindexée d'un point par rapport à l'inflation (hors minima sociaux).

CFDN des 24 et 25 septembre; texte action

Cet été le gouvernement a beaucoup communiqué sur une reprise de la croissance. Celle-ci a été contestée par nombre d'économistes puisque non assise sur une reprise de l'investissement des entreprises. D'ailleurs l'inversion de la courbe du chômage annoncée pour cette fin d'année reste hypothétique. Les inégalités restent le triste marqueur de la crise et du manque de volonté politique de changer socialement la donne. En effet, le gouvernement reste dans les pas des logiques comptables et budgétaires précédentes pour tenter de sortir de la crise alors qu'elles ont montré leur incapacité à le faire. Faisant cela, il ne porte pas d'alternatives permettant une meilleure répartition des richesses, n'ouvre pas de perspectives sociales plus justes et ne permet pas de construire des avancées sociales pour tous.

Le projet de budget 2014 est en cela révélateur. Le gouvernement poursuit sa politique de réduction des déficits publics en privilégiant la réduction des dépenses de l'Etat. Il prévoit une diminution de 15 milliards des dépenses publiques. Les ménages vont supporter l'essentiel de cet effort. Et la peine sera double puisque ces réductions vont encore réduire l'action des services publics donc les services rendus aux usagers.

Le gouvernement continue de privilégier, au nom de leur compétitivité, les entreprises aux dépens des salariés sans contrôle des investissements. Ceci est injuste et inefficace. Par exemple, le CICE ne fait pas preuve d'efficacité et reste un effet d'aubaine évident pour nombre d'entreprises.

Si le développement d'une politique industrielle est déterminant dans la reprise économique, le gouvernement ne peut pas l'opposer au nécessaire investissement dans les services publics. Cela est indispensable pour relancer l'emploi et le pouvoir d'achat. Le gouvernement doit pour cela accepter, comme il en avait fait la promesse lors de la campagne électorale, de remettre à plat la fiscalité.

La FSU conteste l'actuelle campagne contre l'impôt. La solidarité nationale est utile et indispensable par ses effets redistributeurs, dans le cadre de la justice sociale. À condition qu'il soit juste et progressif. À condition d'en finir avec l'idée que ce serait le travail qui coûte cher alors que le capital n'est pas taxé à la hauteur nécessaire et alors que le montant des dividendes versés aux actionnaires explose quand l'investissement productif stagne voire diminue ! Il s'agit aussi de tout mettre en œuvre pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscale. Les conditions d'une reprise durable sont donc fonction des choix économiques et sociaux.... Alors que le débat budgétaire s'ouvre, la FSU a adressé une lettre ouverte en ce sens au Premier Ministre.

Les services publics et la protection sociale doivent être des outils privilégiés de cette évolution. L'enjeu est aujourd'hui double : faire face aux conséquences de la crise et penser les mutations à venir en privilégiant un développement durable, un nouveau modèle de production et de consommation conjugué à la réduction des inégalités, et à l'objectif de progrès social pour tous. Il s'agit bien d'un projet de transformation sociale en vue de plus de justice et davantage de démocratie.

Les différentes conférences qui se sont tenues (conférence sociale, conférence environnementale) doivent déboucher sur des engagements concrets. Il faut passer des discours aux actes. Ainsi, la crise environnementale que nous connaissons exige de conjuguer des mesures écologiques, économiques et sociales. Elles doivent être guidées par les impératifs de la justice sociale et de solidarité internationale en refusant toute pression lobbyiste. Affronter la crise environnementale nécessite d'anticiper les mutations à venir et de procéder à une réorientation de la consommation afin qu'elle soit plus juste et moins gaspilleuse. Cela né-

cessite aussi la mise en œuvre de véritables plans de reconversion et de transformation des industries pour répondre aux besoins nouveaux tout en préservant l'emploi et en engageant réellement la transition énergétique.

La transition écologique doit mobiliser tous les secteurs de l'industrie à l'agriculture en passant par l'éducation, la formation et la recherche. La FSU poursuit son travail et ses interventions sur les différents projets de lois : consommation, ESS, Ville, décentralisation, formation professionnelle....

La poursuite des politiques austéritaires, l'absence de réponses aux questions sociales, la persistance des inégalités la poursuite des campagnes politiques et médiatiques sur le « sécuritaire », la recherche de boucs émissaires font le terreau de l'idéologie d'extrême droite. La FSU a proposé à toutes les organisations syndicales un groupe de travail sur la question de la montée de l'extrême droite et sur les réponses sociales que le syndicalisme peut proposer. Solidaires et la CGT ont d'ores et déjà accepté de s'y associer. Une initiative à caractère nationale sera organisée à Paris les 15 et 16 janvier prochain à Paris. Elle marquera le début d'une contre offensive intersyndicale de longue durée par un travail en commun permettant de construire notamment des argumentaires et des initiatives décentralisées.

Emploi et formation professionnelle

La situation de l'emploi reste extrêmement grave avec 5 millions de chômeurs. Les jeunes et les seniors sont particulièrement frappés. Le lien entre formation, niveau de qualification et insertion professionnelle durable reste évident et le diplôme reste protecteur face au chômage. Le projet de loi sur la formation professionnelle doit cibler les publics concernés (chômeurs longue durée, jeunes sans qualification) et les financements notamment pour que ceux-ci servent réellement à la formation. La fusion du CNFTL et du CNE pourrait être un de ces outils.

Les missions du service public de l'emploi (Pôle emploi, AFPA, ministère du travail, missions locales) doivent être confirmées et développées particulièrement en matière d'orientation et de formation professionnelle des actifs privés ou non d'emploi. Il doit être le pivot de la mise en synergie d'autres compétences et composantes (Régions, partenaires sociaux, entreprises....). Avec la loi de décentralisation, la Région voit son poids se renforcer en matière de politique économique et de l'emploi incluant formation professionnelle et de l'orientation au détriment de l'engagement de l'Etat notamment en matière de contrôle. La FSU continue de porter la nécessaire clarification du rôle de chacun et le respect des missions de tous. S'il convient d'améliorer les collaborations entre les différents acteurs, la FSU refuse à voir les nouvelles lois de décentralisation glisser vers des transferts de compétences et de financement en particulier pour l'orientation scolaire.

La FSU participe activement aux discussions ouvertes sur la question de l'apprentissage (conditions de mise en œuvre des contrats, qualité de la formation, évaluation des formations, financement, débouchés sur emploi...). Elle rappelle par ailleurs le rôle irremplaçable de l'enseignement professionnel pour assurer une formation initiale de qualité : l'enseignement en LP doit donc être renforcé et ne pas subir la concurrence de l'apprentissage. La FSU rappelle en ce sens qu'elle est opposée à la mixité des parcours et des publics dans les LP et les lycées agricoles. Par ailleurs, aujourd'hui 3 millions de personnes sont illettrées dans notre pays. Et la moitié seulement de ces personnes sont en emploi. Le plan illettrisme est une urgence et doit s'articuler avec les mesures de formation qui seront prises par la loi.

Il est également urgent de trouver des dispositifs pour permettre un retour en formation des décrocheurs.

La FSU appelle au succès du colloque de l'Institut de recherche de la FSU du 14 novembre prochain réunissant différents acteurs pour débattre des enjeux de la formation professionnelle, des qualifications mais aussi du service public de l'emploi et de l'orientation.

Retraites

Le projet de loi actuellement débattu au parlement n'est pas acceptable. Après les mobilisations de 2010, la déception et la colère sont grandes notamment devant le nouvel allongement de la durée de cotisation à 43 annuités à terme et la non suppression du système décote surcote. Cela revient à reculer encore l'âge de départ à la retraite et à baisser le niveau des pensions des retraités. La mise à contribution, une fois encore, essentiellement des salariés et des retraités, qui subiront le retard de la revalorisation des pensions - puisque le gouvernement propose de compenser intégralement l'effort demandé aux entreprises par de nouvelles exonérations des cotisations de la branche Famille - est intolérable.

Cette réforme, si elle devait être votée, renforcerait les inégalités existantes, particulièrement entre les femmes et les hommes. C'est aussi une réforme injuste pour la jeunesse qui voit encore un peu plus s'éloigner la possibilité d'une retraite à taux plein tout en travaillant plus longtemps. Nous ne pouvons laisser cet héritage à la jeunesse ! La FSU demande que ce projet soit abandonné et que soit mise en œuvre une autre réforme prenant en compte les revendications et propositions alternatives que porte la FSU avec d'autres organisations.

Les mesures annoncées pour la prise en compte de la pénibilité, les jeunes et les femmes sont à approfondir pour être à la hauteur des besoins. Et la FSU continuera de porter ses revendications sur ces sujets et notamment la prise en compte des années d'études, la reconnaissance des années travaillées à l'étranger ou sous le régime de « libéralités » dans le calcul des pensions.

Le report de la revalorisation en octobre, la fiscalisation du supplément de pension pour 3 enfants et plus cumulée aux précédentes mesures impactera le pouvoir d'achat des retraités dès 2014.

La journée d'action du 10 septembre à l'appel de la FSU, CGT, FO et Solidaires a permis au débat sur les retraites d'être posé. Elle a aussi pesé dans le renoncement du gouvernement à certaines mesures comme l'alignement entre le public et le privé. La FSU poursuit sa campagne d'information et de débats. Il est en effet nécessaire de gagner la conviction de l'opinion sur d'autres alternatives possibles à cette réforme. La FSU estime que ces propositions sont réalistes à condition de se donner les moyens de leur financement.

Au-delà des retraites, c'est toute la protection sociale qui subit les conséquences de la stigmatisation de la dépense publique. Présentant la stratégie nationale de santé, à la veille de la communication sur le PLESS 2014, la ministre n'a donné aucune précision sur les moyens des économies annoncées. La FSU s'opposerait à de nouveaux déremboursements ou franchises. Il faut rompre avec la logique qui réduit de plus en plus le rôle de l'assurance maladie obligatoire au profit du développement de l'assurance maladie complémentaire, livrée aux appétits financiers. A cet égard, l'ANI du mois de janvier qui prétend « généraliser » la complémentaire santé, en laissant de coté les chômeurs de plus d'un an, les agents publics, les retraités est porteur d'un modèle de protection sociale auquel la FSU s'oppose.

La ministre de la santé annonce une « grande loi » présentée comme devant faciliter l'accès aux soins et l'orientation des patients dans le parcours de soins. La FSU estime qu'il y a besoin d'une véritable politique de prévention, confortant l'hôpital public, qu'il y a nécessité d'aller vers l'interdiction des dépassements d'honoraires et de lutter contre le lobbying des laboratoires pharmaceutiques.

Justice : changer de cap en matière de politique pénale

La polémique de cet été sur la politique pénale à mener doit faire place à un réel débat. Celui-ci est difficile dans un contexte où le sentiment d'insécurité est entretenu. La FSU avec ses syndicats entend faire de la préparation de la prochaine loi pénale un rendez-vous important pour enfin changer de cap. Il s'agit de construire une alternative aux courtes peines de prison. Les services pénitentiaires d'insertion et de probation sont un élément clé. Il s'agit d'en faire des instruments régaliens et de leur en donner les moyens. Cela passe notamment par la création de postes.

Suite aux premiers arbitrages du gouvernement, le projet de réforme pénale réduit son ambition de rompre la politique du tout carcéral utilisée ces dernières années. L'examen au parlement de ce texte sera reporté après les élections municipales de 2014. La FSU demande une inscription rapide au calendrier parlementaire de la réforme pénale incluant celle de la justice des mineurs.

Dans un contexte où les concessions aux tenants du sécuritaire sont patentes, il est à craindre que la réforme de la justice des mineurs, tant attendue soit encore reportée.

La FSU avec ses syndicats travaillera dans les groupes de travail sur la probation et les SPIP qui s'ouvrent.

La FSU se félicite du rétablissement des CT pour les SPIP qu'elle a contribué à obtenir et souhaite maintenant que ce CT se mette en place dans les meilleures conditions.

Education : l'année de vérité

Après la loi de refondation de l'Ecole, les nécessaires créations de postes et le début de rétablissement de la formation initiale, il y a peu de changement dans le quotidien des personnels à cette rentrée. Les créations de postes ont été largement absorbées par la hausse démographique et les situations d'urgence à régler dans les écoles comme dans les établissements. Le problème lié aux effectifs par classe et aux conditions de travail (postes morcelés, non pourvus, manque chronique de remplaçants) n'est pas résolu. La question des pratiques professionnelles, de l'accompagnement et de la formation continue restent cruciales. Les attentes sont fortes et les chantiers ouverts par le Ministre devront y répondre.

La FSU continue de porter son projet éducatif pour la réussite de tous. Il s'agit maintenant d'imposer dans le débat éducatif l'exigence des dispositions nécessaires pour y parvenir. La qualité du temps éducatif pour les élèves de la maternelle au lycée, les conditions d'apprentissage et les exigences en termes de contenus sont déterminantes. Comme le sont dans le même temps celles d'amélioration des conditions de travail des personnels.

La charte de la laïcité peut constituer un appui pour faire vivre les valeurs républicaines. Elle doit maintenant se traduire par des actions pédagogiques dans les écoles et les établissements, et s'appliquer sur tout le territoire, en particulier dans les établissements d'Alsace et de Moselle. Elle doit concerner les établissements privés sous contrat.

Les ruptures annoncées et attendues dans la conception du « management » doivent se traduire concrètement par :

- le renoncement au pilotage par des indicateurs superficiels
- l'arrêt des préconisations infantilisantes,
- des délais de consultation qui permettent une analyse et une réflexion en profondeur, et l'implication de l'ensemble des personnels.

Par ailleurs, les trop nombreuses « tolérances » dans l'application de la réglementation vont à l'encontre de l'égalité et l'intérêt commun.

La FSU avait alerté avec raison sur les mauvaises conditions de mise en place des ESPE à cette rentrée. De nombreux dysfonctionnements existent et rendent très difficile le travail des formateurs et des étudiants. Elle a dénoncé la précipitation dans la mise en place des ESPE et cette année devrait être une année de transition. Dans ce contexte, la FSU intervient pour que toutes les améliorations soient apportées dans la construction de la formation, dans le soutien aux personnels, mais aussi pour les étudiants et stagiaires actuellement en formation. Ce sera le rôle notamment du comité de suivi des ESPE. La FSU y sera vigilante.

Les premières élections au Conseil d'école et la mise en place du Conseil d'orientation scientifique et pédagogique (COSP) des ESPE, vont avoir lieu avant les vacances d'automne dans des conditions difficiles (décrets et dates). Elles revêtent une importance toute particulière pour pouvoir peser, à tous les niveaux de décision, sur l'organisation de la formation, la FSU doit être présente, visible, ambitieuse, au service des étudiants et des personnels. Un document FSU sera disponible sous 10 jours.

L'entrée dans le métier est toujours très difficile en cette rentrée (absence de formation, temps de travail devant élèves conjugué à poursuite d'études, salaire insuffisant...). A l'opposé, face à une crise bien réelle de recrutement, la FSU revendique de véritables prérecrutements.

Le conseil supérieur des programmes est l'occasion de remettre à plat la question des contenus à enseigner de la maternelle au lycée et de porter concrètement notre proposition de culture commune pour tous et de poursuivre notre lutte contre les tentatives d'imposer une « école du socle » que la loi n'a pas retenue. C'est aussi l'occasion de faire acter une élaboration des programmes scolaires plus démocratique et tenant compte de l'avis des enseignants.

Les discussions qui s'ouvrent sur la question des métiers sont particulièrement importantes. Ce chantier doit déboucher sur une amélioration pour l'ensemble des personnels, en termes de quantité, de durée et de qualité de travail. Il doit redonner sens aux missions de tous les personnels de l'Education et leur permettre d'exercer mieux leurs métiers au regard des exigences pour les élèves, garantir la bonne organisation et la bonne gestion du système éducatif. Les créations de postes sur les fonctions administratives et sociales ont été trop faibles en 2013 pour commencer à réparer les dégâts faits par 9 années de suppressions massives.

Dans le premier degré : rythmes, programmes, dispositifs « plus de maîtres que de classes » et « moins de trois ans », réalité de la priorité au primaire sont autant de chantiers très attendus. La FSU, avec ses syndicats, met tout en œuvre (espaces de mutualisation, rencontres sur le terrain...) pour agir avec les enseignants. Elle a obtenu qu'ils soient consultés sur les programmes et associés tout le long de l'élaboration de ces nouveaux programmes. Elle agit au plus près du terrain et met à disposition des outils pour que les conditions d'une vraie consultation soient remplies.

Sur la question des rythmes scolaires, une réécriture du décret est nécessaire. Outre la mise en place chaotique de la réforme, elle pose la place du périscolaire et la question de la confusion des missions.

La réforme ne peut être efficace sans concertation entre tous les acteurs concernés et sur tous les temps éducatifs. Elle ne peut se faire sans prise en compte de l'avis des enseignants. Elle doit s'appuyer sur les réalités du terrain et permettre des dérogations. L'égalité de tous les enfants, en proposant une péréquation et un financement pérenne par l'État, doit être assurée. Des rencontres avec les collègues sont organisées et une péti-

tion va être lancée pour obtenir cette réécriture.

Après l'adoption de la loi d'orientation, les premiers textes d'application qui ont été publiés montrent une direction que la FSU ne peut accepter, comme une classe de 3ème qui se retrouve comme la classe de fin de la scolarité obligatoire, alors qu'il était urgent de repenser la transition 3ème/2nde pour permettre à tous les élèves des poursuites d'études.

Les cycles tels qu'ils sont définis et le conseil école-collège rapprochent les deux niveaux d'enseignement, dont l'articulation est par ailleurs à améliorer ; la FSU rappelle son opposition à tout projet d'école du socle. La FSU appelle les personnels à être particulièrement vigilants quant à la mise en place des conseils École-Collège dans les mois qui viennent, à ne rien se laisser imposer et y porter nos revendications syndicales, quand ils existent. Les votes en conseil des maîtres et en conseil d'administration serviront d'appui pour empêcher les dérives possibles. En tout état de cause, ces conseils Ecole-Collège doivent être au service des projets pédagogiques élaborés librement par les équipes et ce pour une meilleure réussite des élèves.

La FSU approfondira sa réflexion sur cette question aux niveaux local et national, à partir du bilan des actions mises en place parfois depuis longtemps par les équipes pédagogiques. Alors que la loi a supprimé la note de vie scolaire et que la communauté éducative a très largement voté au CSE le vœu demandant la mise en conformité des textes réglementaires, le Ministère renvoie la question de sa suppression au CSP pour avis avant les vacances de décembre. Le constat qui en est dressé par la profession et la recherche sur son inefficacité et ses dérives est sans appel et la FSU ne peut se satisfaire de cette réponse. Elle appelle les personnels à refuser de participer à l'attribution de cette note et demande que la ministre prenne dès maintenant une mesure conservatoire pour suspendre la note de vie scolaire dans l'attente de l'avis du CSP.

Le ministère se refuse à tout aménagement des réformes du lycée, au motif qu'il faut laisser les dispositifs s'installer pour en faire le bilan. La FSU exige que des mesures immédiates soient prises afin de palier les conséquences les plus graves des réformes de Chatel en particulier en termes de conditions de travail, de respect des disciplines d'enseignement et de procédures d'évaluation.

Elle demande au ministère d'entendre les personnels et de diligenter dans les plus brefs délais un bilan honnête et sincère des réformes du lycée servant de base à une refonte de ces formations.

La FSU investit dès à présent le chantier de l'Education prioritaire (en lien avec le projet de loi relatif à la ville et à la cohésion urbaine, sans oublier toutefois les territoires ruraux concernés également) et propose aux personnels une enquête. Elle sera vigilante sur ce dossier particulièrement en ce qui concerne la carte de l'éducation prioritaire avec l'exigence de critères transparents pour les écoles et établissements concernés et l'importance d'un cadrage national. L'éducation prioritaire doit bénéficier de moyens spécifiques pour permettre des conditions satisfaisantes d'enseignement amenant chaque jeune au même niveau d'exigence que pour les autres secteurs. Il s'agit bien d'une logique de compensation et non de dérogation.

Le gouvernement s'était engagé à ce que tous les personnels soient consultés lors d'une demi-journée banalisée. La FSU dénonce le fait que dans certaines académies cette consultation ne concerne que les coordinateurs ; elle demande qu'elle soit étendue à tous les personnels.

Enfin, la FSU a proposé à l'ensemble des organisations syndicales, pédagogiques et associatives, un travail autour de la question de la complémentarité entre le scolaire et le péri-scolaire.

La chute des résultats à l'examen du Bac Professionnel (session 2013, après celle de 2012) et la persistance du taux de décrochage scolaire confirment le naufrage de la rénovation de la voie professionnelle et l'urgente nécessité de sa remise à plat.

Enseignement supérieur : l'autonomie financière pour gérer la pénurie...

La situation de l'enseignement supérieur est préoccupante. La rentrée universitaire est marquée par une situation budgétaire alarmante : gels de postes, dégradation des conditions de travail des personnels et des étudiants, des potentiels de recherche, fermetures de formations, voire de sites universitaires... Les universités et les établissements n'ont pas toujours les moyens de créer les postes promis. Cela a forcément des conséquences sur les formations proposées (augmentation des effectifs, mutualisation des formations, réduction de 10% de l'offre de formation, précarité de l'emploi renforcée ...).

Les enjeux sont importants car les étudiants sont toujours plus nombreux à s'inscrire. Alors que l'accent est mis sur une prétendue autonomie des universités sans d'ailleurs que le débat (ni l'état des lieux...) puisse avoir lieu, il serait urgent de s'attacher aux conditions de la démocratisation de l'enseignement supérieur.

La FSU mettra à profit les débats budgétaires sur le Plf 2014 pour exiger une programmation pluriannuelle des moyens à la hauteur des besoins du service public de l'ESR.

La loi sur l'ESR est maintenant promulguée et les nombreux textes d'application vont être examinés. A ce jour, seul le projet de décret sur le Cadre National des Formations, élaboré sans concertation, est connu. Il renforce le poids de l'insertion professionnelle comme seul moyen de pilotage. La révision prochaine du décret statutaire sera aussi l'occasion de défendre notre conception du statut national des enseignants-chercheurs.

Les annonces sur le budget 2014 restent dans une continuité d'austérité alors que déjà les universités annoncent des gels d'emplois, des fermetures de sites, des restrictions sur les inscriptions des étudiants. Aucune annonce ne débouche la précarité dans l'ESR. L'absence de créations significatives d'emplois scientifiques de titulaires depuis 10 ans, les niveaux très modestes des débuts de carrière, le développement de la précarité et le caractère toujours plus tardif du recrutement, comme le trop faible nombre de docteurs entrant dans le secteur privé, ont conduit à une désaffection du doctorat et des carrières de l'ESR dans de nombreuses disciplines.

La FSU propose de lancer une bataille de l'emploi scientifique dans les secteurs public et privé et continue à exiger un plan de résorption de la précarité dans la recherche publique.

Culture

La FSU se félicite des déclarations ministérielles visant à rompre avec la politique du chiffre et à privilégier la médiation mais elle redoute que, faute de moyens, ces orientations ne procèdent que d'un effet d'annonce. Elle enregistre avec satisfaction l'annonce de la réouverture du musée Picasso sans externalisation d'emplois publics ainsi que le maintien de l'éducation artistique et culturelle comme priorité du MCC, mais elle demeure vigilante sur les conséquences de ces choix positifs en termes de suppressions de moyens dans des secteurs moins profitables sur le plan médiatique.

Protocole RPS

Après la création des CHS-CT en 2009, le ministère de la Fonction publique propose un protocole qui va plus loin sur la question de la prévention des risques psycho-sociaux (obligation faite

aux employeurs, prévention des RPS, formation, traitement des conditions de travail, annexe sur la médecine préventive...). Un travail unitaire dans lequel la FSU a été largement moteur a permis l'intégration des amendements proposés par les organisations syndicales. Le secrétariat du 30 septembre, après avis des composantes de la fédération, arrêtera la décision à prendre sur ce protocole.

Fonction publique

L'agenda social qui va s'ouvrir cette année va être largement consacré aux suites qui seront données au rapport Pêcheur sur les évolutions de la Fonction publique. Ce sera un rendez-vous important pour l'avenir de la Fonction publique et la FSU y prend d'ores et déjà toute sa place pour réaffirmer le rôle qu'elle veut voir jouer par la Fonction publique dans notre pays et la nécessaire amélioration de la situation des agents. La question de la refonte de la grille et celle des salaires seront centrales.

S'agissant du SFT, la FSU défend le versement du SFT dès le premier enfant, d'un montant forfaitaire. L'évolution des montants actuellement attribués vers des montants forfaitaires doit organiser une convergence vers le montant des actuels plafonds. La FSU n'acceptera pas une redistribution du volume actuel du SFT entre ménages de fonctionnaires élevant des enfants. L'indemnité de résidence dont le taux maximum est de 3% ne répond pas aux besoins actuels des agents confrontés au coût du logement. La FSU veillera à ce que les besoins soient évalués à partir de données objectives.

La FSU, qui a demandé des discussions spécifiques sur les retraites, y portera toutes ses exigences : CPA, poly pensionnés, avantages familiaux, égalité femme/homme, prise en compte années d'études, prise en compte du travail à l'étranger dans le supérieur et la recherche.

La FSU dénonce la réduction drastique des crédits de l'action sociale interministérielle. Alors que les agents subissent un important recul de leur pouvoir d'achat, que les moyens de garde pour la petite enfance sont notoirement insuffisants, la suppression d'une tranche du CESU est inacceptable. Il en va de même de la suppression de l'AIP, aide versée aux agents nouvellement affectés dans des zones où il est difficile de se loger.

Il est urgent de redynamiser l'action sociale. La FSU continue d'exiger des discussions sur la situation des non titulaires dans la Fonction publique au-delà du comité de suivi en place. La mise en œuvre des recrutements réservés débouchent sur des titularisations prochaines mais dans le même temps, elle a mis en évidence l'insuffisance de la loi Sauvadet et les pratiques calamiteuses de gestion des contractuels.

Le « coup de pouce » annoncé pour les catégories C reste loin des attentes des agents. Il révèle par ailleurs l'ampleur des bas salaires dans la Fonction publique et invite à travailler sans plus attendre sur une refonte de la grille des 3 catégories qui permette réellement une revalorisation pour les agents, de meilleurs déroulements de carrière et la reconnaissance des qualifications. Et la FSU continue, dans l'unité syndicale la plus large, d'agir pour obtenir la fin du gel des salaires et une revalorisation pour tous les agents.

Elle continue d'exiger l'ouverture d'un groupe de travail pour les travailleurs sociaux de la Fonction publique et prend contact avec les organisations syndicales des différentes fonctions publiques pour imposer sa mise en place.

Projet de loi agriculture

A ce stade, le contenu de la loi d'avenir agricole manque singulièrement d'ambition pour l'avenir de l'agriculture. L'objectif affiché dans les discours sur le « produire autrement » ne trouve que peu d'écho dans le projet de loi.

En l'état, ce projet ne constitue pas l'outil permettant de donner un nouveau souffle à l'enseignement agricole public.

La FSU et ses syndicats continueront de faire des propositions

pour que ce projet de loi engage l'agriculture et l'enseignement agricole public au service des citoyens et du monde rural dans le respect de l'environnement.

Situation internationale

La FSU exprime son entière solidarité avec la mobilisation actuelle des fonctionnaires grecs contre le plan de démantèlement de la fonction publique. Le climat pacifique de ces manifestations et ces grèves très largement suivies a été assombri par l'assassinat d'un rappeur et militant antifasciste, Pavlos Fyssas, par un militant du parti néonazi Aube Dorée. La FSU condamne cet assassinat et renouvelle son entière solidarité auprès des salariés grecs.

La guerre civile en Syrie dure maintenant depuis plus de deux ans.

La mobilisation du peuple Syrien pour ses libertés et ses droits démocratiques a entraîné une répression sanglante par le Régime de Bachar Al Assad. L'escalade militaire qui a suivi a des conséquences tragiques pour la population : sont dénombrés aujourd'hui 110 000 morts, 4,5 millions de civils déplacés et 2 millions de réfugiés hors du pays. Elle a ouvert la voie à l'intervention des puissances régionales et de groupes djihadistes dont les buts ne sont pas de répondre à l'aspiration démocratique du peuple Syrien.

La FSU, solidaire du peuple syrien depuis le début du conflit, condamne l'usage de l'arme chimique notamment le 21 août par le régime, comme tout massacre de civils, de femmes et d'enfants et exige que tout soit mis en œuvre pour trouver une issue politique la plus rapide possible à ce conflit et permettre au peuple syrien de redevenir d'être maître de son destin.

La FSU, qui participe au Comité de Secours à la Population Syrienne avec 40 organisations, amplifiera son engagement aux côtés du peuple syrien dans son combat pour un Etat de droit garant des libertés, de la justice et du pluralisme.

La FSU exige la suppression du visa de transit qui a été rétabli pour les Syriens. Elle demande que la France, comme d'autres pays d'Europe, s'engage à accueillir des Syriens sous statut de réfugié.

Droits et libertés : pour le respect des droits humains, pour les libertés et l'égalité

La FSU dénonce la stigmatisation des roms et l'évacuation des squats et bidonvilles sans anticipation provoquant errance et déscolarisation. De ce point de vue, la FSU condamne le Ministre de l'Intérieur lorsqu'il déclare le 24 sept « *les roms ont vocation à retourner en Roumanie et en Bulgarie, Seule une minorité peut s'intégrer* ».

La FSU s'insurge contre la rétention d'enfants dans les centres de rétention administratifs malgré les engagements pris. Cette année encore, de nombreuses chaises sont restées vides dans les établissements scolaires et le nombre de reconduite à la frontière ne marque aucune baisse. La FSU continuera à lutter, notamment avec RESF, pour une autre vision de l'immigration et une modification de la loi.

La FSU demande que les mineurs isolés étrangers soient considérés comme des mineurs en danger et non pas comme des étrangers et donc qu'ils soient pris en charge par tous les départements.

La FSU est partenaire avec ATD quart monde pour l'action du 17 octobre à l'occasion de la journée du refus de la misère. Elle diffusera les outils de la campagne et appelle à participer aux initiatives.

Dans le cadre du débat sur l'égalité femme-homme, elle rappelle qu'il ne s'agit pas de nier les différences biologiques mais simplement de les remettre à leur juste place. Il est nécessaire de faire la part du culturel, des différences construites socialement, celles

qui légitiment les inégalités hommes femmes et que nous invitons à déconstruire. La FSU veillera à ce que les actions de prévention des discriminations et notamment de lutte contre le sexisme et les Lgbt phobies à l'école soient effectives.

Logement

Si la loi Duflo sur le logement (ALUR : Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové), en débat actuellement, présente un certain nombre d'avancées (mesure partielle d'encadrement des loyers, lutte contre les marchands de sommeil). Elle reste insuffisante face aux besoins de logements sociaux et au coût de l'immobilier. La crise du logement qui touche 10 millions de personnes concerne les mal logés, les SDF mais aussi les salarié-e-s et retraité-es dont nombre de personnels de la FP.

La FSU participera aux mobilisations de la plateforme logement pour améliorer le texte.

Action

La FSU engage un plan d'action.

Retraites, protection sociale, emploi, pouvoir d'achat, condition de travail, conditions d'une reprise économique durable...autant de sujets qui nécessitent d'agir sur tous les terrains, particulièrement dans le cadre du débat budgétaire. Et pour engager les nécessaires mobilisations, le travail de construction d'alternatives et de débats avec les personnels mais aussi avec l'ensemble des citoyens est essentiel.

La FSU appelle à poursuivre et amplifier dès à présent la campagne d'information de débats et de mobilisations avec les personnels mais aussi avec l'ensemble des citoyens, notamment dans le cadre du Collectif Retraites 2013, par l'organisation de meetings, débats, réunions, actions diversifiées et multiformes. Elle propose d'agir, dans le cadre unitaire le plus large avec aussi les organisations de jeunesse et les retraités, par des actions dans tous les départements pour interpeller les députés et sénateurs et leur demander de ne pas voter ce texte. Elle portera ainsi son opposition à cette réforme mais aussi ses propositions alternatives mobilisant de fait les questions de l'emploi et des salaires indispensables au financement des retraites. La FSU s'attachera à donner à l'ensemble des initiatives une visibilité nationale.

La FSU appelle aux côtés des UCR-CGT, FO et UNIRS, à la réussite de l'initiative auprès des groupes parlementaires au niveau national et des actions spécifiques dans les départements, auprès des préfetures et des élus, pour défendre la situation des retraités dans une dimension intergénérationnelle associant le collectif Jeunes. Elle appelle à utiliser et faire signer la pétition « Ensemble, défendons nos retraites ! » du collectif retraites 2013 et à élargir l'appel femmes.

Dans ce contexte, la FSU juge nécessaire la construction d'une nouvelle étape nationale de mobilisation unitaire interprofessionnelle déclinée sur l'ensemble du territoire. Elle poursuit tous les contacts nécessaires avec les organisations syndicales, y compris avec les organisations de la jeunesse, pour faire aboutir cette proposition.

Pour la Fonction publique, elle continue de porter, dans l'unité syndicale la plus large, la proposition d'une journée d'action unitaire pour exiger la fin du gel des salaires et la défense du pouvoir d'achat par l'ouverture de négociation pour la revalorisation du point d'indice

La FSU rejoint l'appel : « Ensemble, construisons un monde meilleur en relevant le défi climatique ! » et participera à la journée de mobilisation citoyenne à Bayonne : Alternatiba. quelques jours après la publication du 5ème rapport du GIEC sur le changement climatique. Il s'agira notamment de diffuser le message de l'urgence climatique, sensibiliser le grand public et les élus à la nécessité de baisser rapidement et radicalement nos émissions de gaz à effet de serre, interpeller sur les

conséquences dramatiques de l'absence d'accord mais aussi de débattre des alternatives et renforcer la prise de conscience, le rapport de force permettant d'avancer vers les bonnes prises de décisions tant au niveau local qu'au niveau global.

Complément de texte

La FSU est émue par le suicide de Pierre Jacque, professeur STI de l'académie de Marseille le 1^{er} septembre 2013. Elle exprime toute sa compassion et lui rend hommage.

Même si son geste reste d'une violence extrême, la situation dans laquelle a été placé notre collègue n'est pas isolée, bien au contraire ; c'est l'ensemble des enseignants de la discipline sur

tout le territoire national qui a été maltraité par la mise en place des dernières réformes et principalement par la réforme des lycées Chatel.

Le CHSCT national avait déjà été alerté par la FSU et le SNES, tout comme les gouvernements successifs, par les nombreuses actions et manifestations.

La FSU dénonce publiquement la situation dans laquelle se trouvent actuellement la majorité des enseignants de STI, demande que les procédures soient mises en place pour reconnaître l'accident de travail à Pierre Jacque. La responsabilité de l'administration, pourtant alertée par les CHSCT local et national, est engagée.

Motions trésorerie et votes

Résolutions adoptées par le CDFN de la FSU

le 25 septembre 2013

1 - Le CDFN approuve les comptes présentés avec le rapport du commissaire aux comptes.

Pour : 121 Contre : 0 Abst : 0 NPPV : 1

2 - Le CDFN affecte ce résultat au compte de report à nouveau.

Pour : 122 Contre : 0 Abst : 0 NPPV : 0

VOTES DU CDFN DES 24 ET 25 SEPTEMBRE 2013

1) Motion trésorerie (approbation des comptes)

121 pour, 0 contre, 0 abst, 1 nppv
adoptée

2) Motion trésorerie (affectation de résultat)

122 pour, 0 contre, 0 abst, 0 nppv
adoptée

3) Texte action amendement Emancipation (retraites)

8 pour, 81 contre, 19 abst, 18 nppv
rejeté

4) Texte action amendement Emancipation (rythmes)

15 pour, 82 contre, 0 abst, 29 nppv
rejeté

5) Motion FU (retraites)

4 pour, 89 contre, 0 abst, 33 nppv
rejetée

6) Motion FU (statuts enseignants)

9 pour, 94 contre, 1 abst, 22 nppv
rejetée

7) Motion FU (Egypte)

28 pour, 70 contre, 5 abst, 23 nppv
rejetée

8) Motion Emancipation (action)

5 pour, 94 contre, 1 abst, 27 nppv
rejetée

9) Motion Emancipation (laïcité)

17 pour, 72 contre, 7 abst, 30 nppv
rejetée

10) Motion Emancipation (chantiers métier)

7 pour, 92 contre, 0 abst, 27 nppv
rejetée

11) Motion Emancipation (Syrie)

7 pour, 86 contre, 0 abst, 33 nppv
rejetée

12) Texte action

114 pour, 9 contre, 1 abst, 6 nppv
adopté

**Retrouvez les infos
sur le site web de la fsu:
<http://fsu.fr>**

Imprimé par nos soins- n°ISSN: 1247-2859- N°CPPAP: 0710 S 07455 - Dépôt Légal: Septembre 2013 - Prix: 0.40€
Directrice de la Publication: Bernadette GROISON

POUR L'ENSEIGNEMENT, L'ÉDUCATION, LA RECHERCHE, LA CULTURE, LA FORMATION, L'INSERTION, **Info**
104 Rue Romain Rolland 93260 LES LILAS - TEL: 0141632730 - FAX: 0141631548 - **Courriel** : fsu.nationale@fsu.fr